MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-10-2025

Dossier complet le : 23-10-2025

N° d'enregistrement : 007743/KK P

1 Intitulé du projet

MARCILLE RAOUL - Sondage (s) de 100 m de profondeur/sol, recherche en eau souterraine

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale: EI GUILLEMOIS Philipe

N° SIRET: 41409152000018

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: GUILLEMOIS

Prénom(s): Philipe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'EI Guillemois Philipe (eleveur porcin) veut realiser un nouveau forage d'eau pour remplacer son prelevement actuel sur le reseau d'eau de ville. Le forage prevoit d'exploiter la nappe (173AA11), selon le referentiel LISA (SIGES Bretagne),representee par le Formation meta-plutonique permeable du bassin versant du Couesnon de sa source a la mer. Le projet se situe a plus 35 m de tout batiment agricole et de toutes sources de pollutions. Le forage fera 100 m de profondeur et sera equipe en tubage plein et crepine sur toute sa longueur. Une cimentation de tete sera realisee sur 10 m de profondeur a l'extrados du tubage. Des essais de pompage seront realises apres les travaux. Dans un premier temps, des essais par paliers pour definir le debit critique de l'ouvrage et le calcul des pertes de charges, et dans un second, un essai longue duree sur 24 h pour tester la productivite de de la nappe et valider l'aire d'alimentation de l'exploitation du forage.

4.2 Objectifs du projet

L'EI Guillemois Philipe a pour projet de remplacer son prelevement actuel sur le reseau d'eau de ville. Son cheptel est de 450 porcs a l'engraissement. Il prevoit d'exploiter la nappe schisteuse de socle presente sur la zone a un debit de 3 m3/h, 5 m3/jour pour un prelevement annuel de l'ordre de 1825 m3/an. Le prelevement ne sera pas augmente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en la foration d'un forage d'eau d'environ 100 m de profondeur (profondeur adaptee en cours de foration). Le forage sera equipe de tubages pleins/crepines pour securiser l'ouvrage et permettre le prelevement d'eau. 1 - realisation d'un ou plusieurs sondages de reconnaissance jusqu'a 100 metres ou plus de profondeur 2 - si la ressource est averee, equipement du forage en tubages pleins/crepines en diametre 125 mm. cf coupe fournie Mise en place de le tete de protection (buse + dalle de proprete + capot cadenasse) Debit (Qmax) obtenu apres le developpement de l'ouvrage 3 - Test de pompage - 3 paliers et un essais longue duree de l'ordre de 24 h. 4 - Equipement de l'installation de pompage Le forage sera realise par la societe AQUASSYS qui executera les travaux de forage en respectant la norme AFNOR NFX10-999.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation ce forage prevoit d'exploiter la nappe (173AA11), selon le referentiel LISA et de prelever 1825 m3/an avec un debit maximum de 3 m3/h. Le projet se situe dans un environnement agricole, a plus de 35 m de toute habitation. Le projet de forage est profond de 100 m et est equipe en tubages PVC pleins/crepines. Le forage fonctionnera grace a l'electricite. Il n'y aura pas d'hydrocarbures stockes sur place. Seules des nuisances sonores et des vibrations pourront etre constatees en phase travaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

code minier > 10 m et rubrique 1110 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur prelevment annuel	(100, m) (1825, m3 par an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : La Bouesnotiere

Lieu-dit :

Localité : La Bouesnotiere 35560 Saint-Remy-du-Plain

Code postal : 35560 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°35'25"O Lat. : 48°23'53"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU ZONE A

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	À 5,86 km : ZNIEFF TYPE 1 Nom : ETANG ET BOIS DU PLESSIX Identifiant national : 530006051 À 6,51 km : ZNIEFF TYPE 2 Nom : FORET DE VILLECARTIER Identifiant national : 530030179
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	a 59 m d'une zone humide potentielle a 92 m d'une zone zone effective a 107 m du ruisseau du val cf plan Mise en place de 3 piezometres courts pour surveillance d'une eventuelle drainance le long des zones humides et du cours d'eau
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	A 3,68 km : SITE NATURA 2000 Nom:Etangs du canal d'Ille et Rance Identifiant national : FR5300050
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Ce forage prevoit d'exploiter la nappe schisteuse et de prelever 1825 m3/an avec un debit maximum de 3 m3/h. Un Essai de pompage avec suivi des niveaux d'eau dans l'aquifere capte et la zone humide permettra de definir un debit critique permettant de ne pas creer un cone de rabattement local de la nappe trop important. La simulation hydrodynamique indique une aire d'influence
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☑	☐	L'absence de relation hydraulique directe entre le reseau de fracturation et la nappe superficielle (effet de drainance) sera surveille pendant les essais de pompage par des piezometres courts. Masse d'eau : FRGG016 - Bassin versant du Couesnon Capacite d'alimentation de la nappe de l'ordre : pluie efficace de l'ordre de 60 mm (recharge faible) a 120 mm (recharge forte) source BRGM
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Eaux souterrainnes

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Cimentation sous pression sur 10 m : Protection renforcee vis a vis des eaux de surface
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Afin de preserver la qualite de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera realisee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Seulement l'amene/repli du materiel de forage est concerne par cette rubrique. La foreuse sera amenee sur site et ramene apres forage. IMPACT TEMPORAIRE (1 a 2 jours)
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Le processus de forage engendre forcement du bruit. L'operation de forage durera entre 4h et 8h. IMPACT TEMPORAIRE
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le fait de forer dans le sous-sol engendre effectivement des vibrations dans un perimetre de quelques metres autour du forage pendant les travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	La foreuse est motorisee, des emissions de gaz d'echappement sont a prevoir. IMPACT TEMPORAIRE (1 a 2 jours)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Les boues de forage sont des broyats de la roche initialement en place. Cette roche n'est pas polluee. IMPACT TEMPORAIRE (1 a 2 jours)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'implantation du forage se situe a 3,68 km de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au formulaire standard de donnees du site ne sera degrade ou detruit. Les essais de pompage definiront le debit de pompage et ainsi limite le rayon d'incidence sur la nappe d'eau souterraine. A ce stade, la simulation hydrodynamique (Methode JACOB - Puits unique) indique une aire d'influence journaliere a 37 m avec un pompage a 3 m3/h pendant 1,7 heures. Le forage d'eau le plus proche est situe a 1,6 km d'apres la BBS. Aucun effet de cumul de prelevement n'est a prevoir. Dans le cas ou les essais de pompage indiquent un impact du pompage sur les zones humides, le forage sera rebouche ou son debit adapte pour proteger ce niveau humide.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

QUALITATIF - margelle betonnee de 3 m2 - couvercle beton cadenasse - La tete de forage s'elevera a 0.5 m au-dessus du terrain naturel - cimentation sur 10 m de profondeur par injection sous pression par le bas - Zone non epandable a plus de 50 m QUANTITATIF Dans le cas ou un impact sur les niveaux d'eau dans la zone humide est observe, le debit de pompage sera reduit ou le forage sera rebouche. Mise en place surveillance comptage pour suivi en cas de fuite. Carnet de surveillance des debits preleves

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL), ni aucune espece animale ou vegetale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archeologique, ni aucun cimetiere a proximite du projet. L'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant : - pas d'impact sur la faune et la flore a proximite du forage - peu d'impact sur les ouvrages les plus proches (autocontrole pendant les essais de pompage). Pas necessite d'une evaluation environnementale

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom GUILLEMOIS

Prénom Philipe

Qualité du signataire gerant

À marcille raoul

Fait le 23-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)